

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 10 Janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 10	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND - Virginie BLUM - Olivier AIGLON (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2025-21

Objet de la délibération : Validation du plan de gestion de l'ONF, autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention

Madame le Maire indique que la forêt communale relevant du régime du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à se prononcer sur le projet de Document des prescriptions de la forêt communale d'Yzeron relevant du régime forestier, établi par l'Office National des Forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes dont elle dépend. Ce document des prescriptions est établi pour la période 2025 - 2044.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs assignés à la forêt,
- Un programme prévisionnel de coupes et de travaux, tels qu'il découle de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 8,56 ha.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le document des prescriptions de la forêt communale et le programme d'actions associé.

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 JAN. 2025

Publication ou notification du : 16 JAN. 2025

Publication site internet le : 16 JAN. 2025

Affichage liste des délibérations le : 14 JAN. 2025